BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI LE GOUVERNEUR

D1/3409 /2023

Mulled a Maly HOPE FUND BURUNBLIJUMBura, le 20 novembre 2023 VISA Tél: 22 25 18 71

## Aux Institutions de Microfinance (Toutes)

Objet: Transmission de la circulaire n° 01/M/23 portant révision de la circulaire n° 01/M/18 relative à l'agrément des institutions de microfinance, des structures faîtières et des organes financiers ainsi qu'à l'enregistrement des groupements financiers communautaires

Mesdames/Messieurs,

Nous vous transmettons, en annexe à la présente, la circulaire n° 01/M/23 portant révision de la circulaire n° 01/M/18 relative à l'agrément des institutions de microfinance, des structures faîtières et des organes financiers ainsi qu'à l'enregistrement des groupements financiers communautaires édictée en vertu du Règlement N° 001/2018 relatifs aux activités de microfinance.

A cet égard, nous vous demandons de respecter les délais de libération du capital minimum exigé au niveau de l'article 5 de la présente circulaire.

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Edouard Normand BIGENDAKO

Gouverneur

Gouverneur

Gouverneur